

A portrait of Vincent van Gogh, rendered in a style reminiscent of his 'Owl' painting, with swirling, textured brushstrokes. The background is a dense pattern of repeating copyright symbols (©) in a light, semi-transparent color. In the top right corner, there is an orange rectangular box containing the text 'Internationale de l'Éducation'.

Internationale
de l'Éducation

L'éducation et le droit d'auteur

**PERSPECTIVES DEPUIS
LA SALLE DE CLASSE**



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

En couverture: la mise en page consiste en une revisite de l'oeuvre d'art :
Autoportrait de l'artiste, Vincent van Gogh, 1889
Source: Wikimedia, DcoetzeeBot, 2012.
Image dans le domaine public.



L'Internationale de l'Éducation est la fédération syndicale internationale qui rassemble des syndicats d'enseignants du monde entier représentant plus de 32 millions d'enseignant·e·s, d'universitaires et de membres des personnels de soutien à l'éducation. Tirant les enseignements du [Traité de Marrakech](#), nous sommes convaincu·e·s qu'un instrument international pour encadrer les exceptions et limitations du droit d'auteur pour l'enseignement et la recherche est nécessaire non seulement pour permettre des réformes au niveau national, mais aussi pour faire face à l'essor des échanges transfrontaliers dans le cadre de l'éducation et de la recherche.



Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License. (CC BY-NC-SA 4.0)

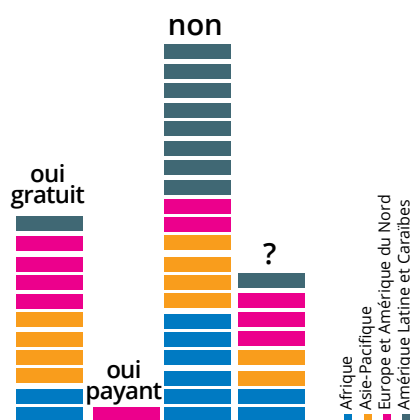
Publié par l'Internationale de l'Éducation - mars 2023
978-92-95120-74-7 (PDF)
978-92-95120-75-4 (Paperback)

NOUVELLE ÉTUDE DE L'IE

Perspectives sur le droit d'auteur et l'éducation depuis la salle de classe

Nous savons, grâce aux recherches de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et à nos propres recherches, que la législation actuelle sur le droit d'auteur n'est pas adaptée à l'éducation. Elle crée des obstacles pour garantir le droit à l'éducation et restreint les libertés académiques des enseignant·e·s de choisir et d'adapter du matériel, notamment dans le cadre de la collaboration et des échanges transfrontaliers.

Un·e enseignant·e souhaite lire une histoire dans le cadre d'un cours radiodiffusé.
Est-ce légal ?



Graphique 1 Nobre, T. (2022) Est-ce légal ? Éducation et droit d'auteur à l'ère numérique. Internationale de l'Éducation.

Notre nouvelle étude va au-delà de l'analyse juridique et partage la perspective des enseignant·e·s quant à l'impact du droit d'auteur sur l'enseignement et l'apprentissage.

Jetez un œil aux études qui seront lancées dans l'année →

RECHERCHES MENÉES AU KENYA ET AU SÉNÉGAL

Des enseignant·e·s du Kenya et du Sénégal, en poste de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur, issu·e·s de zones rurales et urbaines, participent à cette étude par le biais d'enquêtes et d'entretiens de groupe.

Conclusions préliminaires de notre étude :

- © **Types de matériels utilisés par les enseignant·e·s** : les enseignant·e·s utilisent un large éventail de ressources – des ressources pédagogiques traditionnelles ainsi que d'autres matériels numériques/non numériques, diffusés, libres d'accès/protégés par le droit d'auteur – pour répondre aux divers besoins de leurs élèves.
- © **Utilisation de contenus protégés par le droit d'auteur par les enseignant·e·s** : la plupart du temps, les enseignant·e·s utilisent des extraits de contenus protégés par le droit d'auteur. Il·Elle·s n'utilisent l'intégralité du matériel que s'il s'agit d'une œuvre courte (par exemple, un poème) ou d'une image (par exemple, une photographie). En outre, les enseignant·e·s décident souvent de ne pas utiliser de contenus protégés par le droit d'auteur durant des examens ou des présentations.
- © **Enfants en situation de handicap** : les enseignant·e·s sont particulièrement préoccupé·e·s par l'accès inadapté aux matériels d'enseignement et d'apprentissage pour les enfants en situation de handicap.
- © **Principaux obstacles au droit d'auteur** : l'incertitude quant à la législation sur le droit d'auteur, les restrictions d'utilisation des contenus et les coûts sont les principaux obstacles liés au droit d'auteur auxquels font face les enseignant·e·s. Ces obstacles obligent la majorité des enseignant·e·s à soit s'abstenir d'utiliser des ressources, même si elles seraient utiles à leur classe, soit à les utiliser sans autorisation ou à les payer de leur poche.
- © **Formation des enseignant·e·s sur le droit d'auteur** : la majorité des enseignant·e·s n'a jamais reçu de formation sur l'utilisation de matériels protégés par le droit d'auteur pour l'enseignement.

Perspectives depuis la salle de classe

RECHERCHES MENÉES AUX FIDJI ET AUX PHILIPPINES

Des enseignant·e·s des Fidji et des Philippines, en poste de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur, issu·e·s de zones rurales et urbaines, participent à cette étude par le biais d'enquêtes et d'entretiens de groupe.

Conclusions préliminaires de notre étude :

- © **Les enseignant·e·s utilisent un large éventail de ressources protégées par le droit d'auteur :** les enseignant·e·s font appel à un large éventail de ressources protégées par le droit d'auteur, telles que des vidéos, de la musique, des illustrations, des présentations PowerPoint, des articles de presse, des sites web (y compris des blogs) ainsi que des manuels scolaires.
- © **Les enseignant·e·s utilisent les ressources pour l'enseignement et d'autres activités complémentaires :** les enseignant·e·s intègrent ces contenus à leur propre matériel pédagogique, les distribuent à leurs élèves ou à leurs collègues, ou mettent ces contenus à disposition sur une plateforme pédagogique (comme Moodle).
- © **Les enseignant·e·s sont nombreux·euses à aimer l'idée d'utiliser des matériels provenant d'Internet dans leur pratique pédagogique :** cela s'applique aux plateformes telles que YouTube et Vimeo. Toutefois, pour nombre d'enseignant·e·s, le principal défi lié aux matériels qu'il·elle·s souhaitaient utiliser pour l'enseignement et la recherche est le fait que ces ressources soient payantes (derrière un péage de lecture numérique, par exemple), ce qui limite leur capacité à obtenir des contenus actualisés et de haute qualité.
- © **Formation des enseignant·e·s sur le droit d'auteur :** si la plupart des établissements d'enseignement ont une certaine forme de politique institutionnelle en matière de droit d'auteur, la moitié seulement organisent des ateliers de formation sur le droit d'auteur pour les enseignant·e·s. Par conséquent, moins de 36 % des enseignant·e·s ont déclaré avoir assisté à une formation sur le droit d'auteur, ce qui implique que le reste des répondant·e·s n'a reçu aucune formation en la matière.
- © **Connaissances des enseignant·e·s en matière de droit d'auteur :** l'enquête a montré que les enseignant·e·s tentent de se conformer à la législation sur le droit d'auteur, mais que le manque de connaissances sur le fonctionnement du droit d'auteur (par exemple, la protection du droit d'auteur pour les documents librement disponibles en ligne) peut mener à des situations où leurs utilisations de ressources protégées par le droit d'auteur ne sont pas légales. Si l'enseignant·e pense qu'il n'existe aucun droit d'auteur, il·elle utilise le matériel sans restriction.

RECHERCHES MENÉES SUR LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES TRANSFRONTALIÈRES

Des enseignant·e·s en poste dans l'enseignement supérieur et des universitaires participent à cette étude. Il·Elles·s partageront avec nous leurs expériences sur les activités pédagogiques transfrontalières ainsi que les obstacles couramment rencontrés en matière de droit d'auteur dans le cadre de leur travail transfrontalier.

Conclusions préliminaires de l'analyse de la littérature existante :

- © Un certain nombre de recherches ont été menées et plusieurs articles ont été écrits sur le droit d'auteur dans l'environnement d'enseignement numérique au sens large. Plus récemment, les recherches se sont concentrées sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'enseignement à distance. Elles abordent la question de la faisabilité d'un basculement vers l'enseignement à distance et concluent en grande partie que, alors que la propagation du virus de la COVID-19 a contraint les établissements d'enseignement à passer à l'enseignement en ligne, **les établissements d'enseignement dans diverses juridictions ont été confrontés à des obstacles problématiques liés au droit d'auteur dans le cadre de l'enseignement à distance.** En outre, ces études affirment qu'il existe des problèmes de droit d'auteur propres à chaque pays. Or, étonnamment, la littérature est particulièrement lacunaire quant aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et à l'essor de l'enseignement à distance qui en a résulté.
- © L'autre catégorie de littérature existante concerne principalement les ressources éducatives libres (REL) dans diverses juridictions spécifiques, parmi lesquelles la Chine, l'Inde, le Royaume-Uni, entre autres. Il semble se dégager un consensus implicite sur le fait que les **établissements d'enseignement supérieur visant à accroître l'utilisation des REL devraient favoriser davantage le dialogue sur les REL et le droit d'auteur, et soutenir l'adaptation des ressources aux besoins pédagogiques des enseignant·e·s ainsi qu'à leurs contextes d'enseignement spécifiques.** Ces articles montrent que l'utilisation et la demande de REL soulèvent également le problème des différences transfrontalières de droit d'auteur, bien qu'aucune source n'aborde explicitement ce sujet.
- © **Dans l'ensemble, notre analyse de la littérature existante montre qu'il existe très peu de sources qui traitent spécifiquement des obstacles transfrontaliers au droit d'auteur pour l'enseignement du point de vue des enseignant·e·s. Notre étude contribuera à combler ces lacunes dans la littérature et à éclairer les débats politiques sur la réforme internationale du droit d'auteur.**

QU'AVONS-NOUS APPRIS JUSQU'À PRÉSENT ?

- © Les enseignant·e·s comptent sur l'accès à des ressources pédagogiques de qualité, y compris les possibilités de rendre ces matériels accessibles aux élèves en situation de handicap.
- © Les enseignant·e·s travaillent avec un large éventail de ressources pour dispenser un enseignement moderne, notamment des documents protégés par le droit d'auteur, et ont donc des attentes en matière de législation sur le droit d'auteur, à savoir que la législation soit suffisamment ouverte et flexible pour rester pertinente à mesure que l'innovation progresse.
- © Les enseignant·e·s utilisent principalement des extraits des œuvres protégées par le droit d'auteur.
- © Les enseignant·e·s ont besoin d'une formation sur la législation en matière de droit d'auteur afin de prendre des décisions éclairées sur l'utilisation de ressources pédagogiques.
- © Les défis posés par le droit d'auteur dans le cadre d'activités pédagogiques transfrontalières doivent faire l'objet d'une attention accrue, à travers des réformes politiques mondiales au sein de l'OMPI qui s'appuient sur des informations concrètes recueillies sur le terrain, dans les salles de classe.



Consultez les travaux de l'IE sur l'éducation, la recherche et le droit d'auteur en scannant le QR code ci-dessous.



Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License. (CC BY-NC-SA 4.0)

Vous êtes autorisé à :

Partager — copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats

Adapter — remixer, transformer et créer à partir du matériel

Selon les conditions suivantes :

Attribution — Vous devez créditer l'œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Œuvre.

Pas d'Utilisation Commerciale — Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette œuvre, tout ou partie du matériel la composant.

Partage dans les Mêmes Conditions — Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous devez diffuser l'œuvre modifiée dans les mêmes conditions, c'est à dire avec la même licence avec laquelle l'œuvre originale a été diffusée



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

Siège

15 Boulevard Bischoffsheim
1000 Bruxelles, Belgique
Tél +32-2 224 0611
headoffice@ei-ie.org

www.ei-ie.org
[#unite4ed](https://twitter.com/unite4ed)

Publié par l'Internationale de l'Éducation - mars 2023
978-92-95120-74-7 (PDF)
978-92-95120-75-4 (Paperback)

E ≠ m ©²

Education

marché

Copyright

*Il nous faut des limitations
et des exceptions du droit d'auteur
à des fins d'enseignement et de recherche*

**LA FORCE DU PUBLIC:
ENSEMBLE
ON FAIT
ECOLE**



#EnsembleOnFaitÉcole | onfaitecole.ei-ie.org



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale